

# Compte-rendu Séance du Conseil municipal du 27 septembre 2018

#### 33 conseillers étaient présents :

Victor Bonnevie - Georges Bouty - Daisy Brun - Bernadette Chamoussin - Roger Chenu - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jean-Claude Doche - Christian Duc - Sylviane Duchosal. - Guy Ducognon - Laurence Dupuy-Verbinnen - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Laurent Hureau - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Damien Meignan - Stéphane Michel - Christian Milleret - André Pellicier - Céline Pellicier - Lionel Pellicier - Dominique Petrau - Marie-Pierre Rebrassé - Guy Romanet - Audrey Romao-Jacquier - Lucien Spigarelli - Solène Terrillon - Claudine Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin.

### 2 conseillères étaient excusées et avaient donné pouvoir :

Evelune Arnaud (pouvoir à Jean Claude Doche) - Laetitia Rigonnet (pouvoir à Christian Milleret).

#### 1 conseiller était excusé :

Nicolas Cougoule.

#### 4 conseillères étaient absentes :

Injoud Ayeche - Véronique Barco - Aurély Maillet - Sylvie Villars.

\* \* \* \* \* \* \* \*

A 19 heures, Mme Corine Maironi-Gonthier, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal d'Aime-la-Plagne.

Puis il est procédé à l'élection du secrétaire de séance. A l'unanimité, Anthony Destaing est élu.

## I - Administration générale, finances et ressources humaines :

### Administration générale

 1 – Appartement communal de Montgirod : bail de location à conclure avec M. et Mme Brierre

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de conclure un bail de location avec M. et Mme Brierre pour l'appartement communal de Montgirod (type 4/100 m2), moyennant un loyer mensuel hors charges de 580 €. Le bail débutera à compter du 1er novembre 2018.

### **Finances**

- 2 Régie d'eau potable et d'assainissement : admission en non-valeur
  - ..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter l'admission en nonvaleur des créances suivantes pour un montant de :
  - Budget eau: 806.32 €, liste n°3172900211 du 30/07/2018
  - Budget assainissement : 172.71 €, liste n°3265280211 du 30/07/2018
- 3 Création de la tarification du contrôle d'assainissement collectif en cas de vente d'un bien immobilier
  - ..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la création de la tarification du contrôle de raccordement à l'assainissement collectif au tarif de 100,00 € HT.
- 4 Subvention à l'association « Yoga du Versant du Soleil »
  - ..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de verser une subvention d'un montant de 100 € à l'association « Yoga Versant du Soleil ».
- 5 Taxe de séjour, tarifs applicables au 1er janvier 2019
  - ..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Anne Le Mouëllic), d'approuver les tarifs suivants concernant la taxe de séjour, applicable au 1er janvier 2019 :

| N°  | Catégories d'hébergement  | Part<br>collectivité | Part surtaxe<br>départementale | Total  |
|-----|---|----------------------|--------------------------------|--------|
| . 1 | Hôtels de tourisme 5 étoiles<br>résidences de tourisme 5 étoiles<br>meublés de tourisme 5 étoiles   | 3,00 €               | 0,30 €                         | 3,30 € |
| 2   | Hôtels de tourisme 4 étoiles résidences de tourisme 4 étoiles meublés de tourisme 4 étoiles   | 2,25 €               | 0,23 €                         | 2,48 € |
| 3   | Hôtels de tourisme 3 étoiles<br>résidences de tourisme 3 étoiles<br>meublés de tourisme 3 étoiles   | 1,50 €               | 0,15 €                         | 1,65 € |
| 4   | Hôtels de tourisme 2 étoiles<br>résidences de tourisme 2 étoiles<br>meublés de tourisme 2 étoiles,<br>villages de vacances 4 et 5 étoiles | 0,90 €               | 0,09 €                         | 0,99 € |

| _ |   |        |        | 2 22 2 |
|---|---|--------|--------|--------|
| 5 | Hôtels de tourisme 1 étoile             | 0,75 € | 0,08 € | 0,83 € |
|   | résidences de tourisme I étoile         |        |        |        |
|   | meublés de tourisme I étoile, villages  |        |        |        |
|   | de vacances 1, 2 et 3 étoiles,          |        |        |        |
|   | chambres d'hôtes                        |        |        |        |
| 6 | Terrains de camping et terrains de      | 0,55 € | 0,06 € | 0,61 € |
| 0 |   |        | 0,00 € | 0,010  |
|   | caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles |        |        |        |
|   | et tout autre terrain d'hébergement     |        |        |        |
|   | de plein air de caractéristiques        |        |        |        |
|   | équivalentes, emplacements dans des     |        |        |        |
|   | aires de camping-cars et des parcs de   |        |        |        |
|   | stationnement touristiques par          |        |        |        |
|   | tranche de 24 heures.                   |        |        |        |
| 7 | Terrains de camping et terrains de      | 0,20 € | 0,02 € | 0,22 € |
|   | caravanage classés en 1 et 2 étoiles et |        |        |        |
|   | tout autre terrain d'hébergement de     |        |        | .94    |
|   | plein air de caractéristiques           |        |        |        |
|   | équivalentes                            |        |        |        |
|   | Ports de plaisance                      |        |        |        |
| 8 | ·                                       | 2,50%  | 0,25%  | 2,75%  |
| B | Tout hébergement en attente de          | 2,30%  | 0,23/0 | 2,7376 |
|   | classement ou sans classement à         |        |        |        |
|   | l'exception des hébergements de         |        |        |        |
|   | plein air                               |        |        |        |
|   | DIC I II . I                            | 2006   | 0 20 6 | 2 20 € |

Plafond applicable pour la catégorie 8

3,00 €

0,30 €

3,30 €

## II - Urbanisme, affaires foncières:

### 6 - Aime : acceptation du legs Gringe

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter le legs de Madame Paule Gringe, née Impellizeri, et défini comme suit :

- Lot n° l : au niveau sous-sol, côté ouest du bâtiment, accessible depuis les parties communes spéciales du sous-sol, une cave. Et les dix-huit millièmes (18/1000èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales ;

- Lot n° 2 : au niveau sous-sol, côté est du bâtiment, accessible depuis les parties communes spéciales du sous-sol, une cave composée de deux pièces. Et les vingt-quatre millièmes (24/1000èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales ;

- Lot n° 4 : au niveau I, accessible depuis les parties communes spéciales escalier en façade nord, un appartement comprenant une entrée, une cuisine/séjour avec placards et un dégagement desservant des toilettes, une salle de bains et une chambre. Et les trois cent trente et un millièmes (331/1000èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales ;

- Lot n° 5 : accessible depuis les parties communes spéciales escalier en façade nord, un appartement en triplex comprenant :

A l'extérieur : un escalier à usage exclusif et privatif allant du niveau 1 au balcon du niveau 2

Au niveau 2 : un hall d'entrée et un dégagement desservant une salle à manger, une cuisine et un cellier avec deux balcons en façades ouest et sud, à usager exclusif et privatif, ainsi que des toilettes, une salle d'eau, un double séjour et l'escalier d'accès au niveau 3 à usage exclusif et privatif

Au niveau 3 : l'escalier d'accès depuis le niveau 2 à usage exclusif et privatif arrivant dans un salon/cuisine avec trois balcons à usage exclusif et privatifs, un dégagement desservant une chambre, une salle de bains avec dressing, des toilettes et l'escalier d'accès aux combles à usage exclusif et privatif.

Au niveau comble : l'escalier d'accès depuis le niveau 3 à usage exclusif et privatif desservant trois pièces.

Et les quatre cent quarante-quatre millièmes (444/1000èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

A charge pour la Commune de fleurir et d'entretenir à chaque saison durant 50 ans le caveau recueillant sa dépouille et celle de son époux, situé au cimetière d'Aime.

# 7 – Lotissement de l'Adray à Longefoy : acquisition de terrains de l'EPFL

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, d'acquérir de l'EPFL au prix principal de 398 392,34 euros (taxe sur la valeur ajoutée comprise) les parcelles citées ci-dessous, dans le cadre de la réalisation du lotissement de l'Adray à Longefoy :

| Section | Numéro | Lieudit          | Surface (m²) |
|---------|--------|------------------|--------------|
| YB      | 237    | PRANOVEL         | 949          |
| YL      | 63     | LES DAUDES       | 2 001        |
| YL      | 103    | LE BORNELET      | 571          |
| YN      | 11     | PLAN DE LA CROIX | 1 579        |
| YN      | 12     | L'ADRAY          | 2 843        |
| YN      | 13     | L'ADRAY          | 480          |
| YN      | 14     | L'ADRAY          | 2 498        |
| YN      | 15     | L'ADRAY          | 1 939        |
| YN      | 18     | L'ADRAY          | 550          |
| YN      | 98     | PRAGRAND         | 58           |
|         |        | Total :          | 13 468       |

Il est également précisé que la Commune prendra en charge tous les frais afférents à la réalisation de cette acquisition, notamment les frais relatifs à l'acte notarié.

# 8 – Décision de principe relative à la proposition d'aménagement hydroélectrique du Nant de Tessens, secteur amont

..Le Conseil municipal décide de donner, à la majorité des suffrages exprimés (1 opposition : Laurent Desbrini), un accord de principe à la SAS Yethy qui souhaite réaliser une microcentrale hydroélectrique sur la partie amont du Nant de Tessens, une fois les autorisations administratives obtenues.

## 9 – Montgirod : promesse de vente des consorts Langlois

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'acquérir de M. et Mme Langlois les parcelles suivantes, pour une superficie totale de 8 296 m², au prix total de 1 000,00 € :

| Section | N°   | Lieudit         | Surface<br>(m²) |
|---------|------|-----------------|-----------------|
| Р       | 1720 | Champ au Mariez | 17              |
| Р       | 764  | Champ Gerard    | 294             |
| Р       | 555  | Champ communal  | 262             |
| 0       | 1716 | Plan du Ronget  | 65              |
| 0       | 1045 | Plan des Fous   | 404             |
| 0       | 1020 | Plan des Fous   | 17              |
| 0       | 418  | La Prat         | 265             |
| 0       | 239  | Le Goran        | 153             |
| М       | 487  | L'Envers        | 358             |
| L       | 845  | La Foillasse    | 298             |
| L       | 615  | La Foillasse    | 40              |
| L       | 547  | Les Sages       | 170             |
| L       | 339  | Les Reisses     | 254             |

| L | 183  | Les Reisses      | 105   |
|---|------|------------------|-------|
| F | 1395 | Le Grand Mollier | 92    |
| F | 1349 | Le Grand Mollier | 80    |
| F | 353  | Le Pontet        | 259   |
| E | 1372 | Lentilliere      | 184   |
| E | 1174 | Ravoire          | 538   |
| E | 299  | Mottey           | 288   |
| D | 816  | Les Rochettes    | 405   |
| D | 435  | Gralet           | 415   |
| С | 744  | La Fougère       | 220   |
| С | 282  | La Cloison       | 446   |
| В | 939  | Les Bouches      | 570   |
| В | 645  | Les Charmettes   | 327   |
| В | 270  | Les Charmettes   | 260   |
| В | 80   | Les Combes       | 500   |
| Α | 519  | Fontaine Froide  | 320   |
| Α | 110  | Bavodettaz       | 690   |
|   |      | TOTAL:           | 8 296 |

## 10 – Planchamp : vente d'une parcelle aux consorts Le Gal et Fouquet

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, - d'approuver la vente à M. Le Gal et Mme Fouquet la parcelle cadastrée section G n°426, d'une superficie de 38 m² au prix total de 700,00 euros, afin d'agrandir leur tènement.

# 11 – Réfection toiture bâtiment accolé à la Tour Montmayeur : autorisation de dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à déposer la demande d'autorisation d'urbanisme pour les travaux de réfection de la toiture du bâtiment accolé à la Tour Montmayeur.

## 12 – Modification n°2 du PLU d'Aime, nouvelle délibération

Le Conseil municipal a engagé, par délibération du 26.07.2018, la modification de droit commun n° 2 du PLU de la commune déléguée d'Aime conformément à l'article L 153.36 du code de l'urbanisme, qui portait sur :

- la transformation des 14 000 m² de surface de plancher du secteur de Plagne Montalbert par 14 000 m² de surface touristique pondérée,
- la modification des zonages Uc et A à Longefoy,
- la correction de la limite de zonage entre les zones AUb et Uaa à Planchamp,
- la création d'une zone Aa à Villette pour permettre l'installation d'un agriculteur,
- l'extension de l'emplacement réservé n° I au Breuil,
- la modification de la rédaction de l'article Us 12.1 et 12.2, concernant le stationnement
- des mises à jour ponctuelles (et/ou erreurs matérielles) du PLU qui pourraient s'avérer utiles, tant dans les documents écrits que graphiques,

Mme le Maire précise qu'il y a lieu d'ajouter à cette modification :

- la suppression d'une zone Aa, située en bordure immédiate du village de Planchamp.

..Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, charge Madame le Maire de conduire la procédure de modification (article L 153-41 du Code de l'urbanisme, de notifier le projet de modification aux personnes publiques associées conformément à l'article L 153-40 du Code de l'urbanisme, et de demander la mise à disposition gratuite des services déconcentrés de l'Etat pour élaborer, modifier ou réviser les plans locaux d'urbanisme conformément à l'article L 132-5 du Code de l'urbanisme.

### III - Travaux, affaires forestières:

- 13 Demande de subvention à la Région, dispositif bourg-centre : travaux de requalification de l'Avenue de Tarentaise
  - ..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet d'amélioration de la lisibilité et revitalisation des commerces, parkings et passages piétons de la traversée du Centre-Bourg pour la 2ème zone.

Il approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 451 417,40 € HT, et demande à la Région Auvergne-Rhône-Alpes la subvention la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération. Il dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018 de la commune.

- 14 Demandes de subvention au Conseil départemental au titre du FDEC
  - ..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet de réfection des enrobés de la cour de l'école de Longefoy pour un montant estimé à 14 235,70 € H.T.
  - Il décide de déposer auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Savoie, une demande d'aide au financement de 31 % au titre du FDEC 2019, et demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'attribution de la subvention.
  - ..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet d'achat d'un véhicule pour le déneigement pour un montant estimé à 70 000 € H.T.
  - Il décide de déposer auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Savoie, une demande d'aide au financement de 31 % au titre du FDEC 2019, et demande l'autorisation de commencer les trayaux ayant l'attribution de la subvention.
  - ..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet de création d'un parking à l'entrée du quartier de la Ruaz à Aime pour un montant estimé à 32 914.50 € H.T.
  - Il décide de déposer auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Savoie, une demande d'aide au financement de 31 % au titre du FDEC 2019, et demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'attribution de la subvention.
  - ..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet de changement de la porte d'entrée de la Mairie d'Aime pour un montant estimé à 5 779.98 € H.T.
  - Il décide de déposer auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Savoie, une demande d'aide au financement de 31 % au titre du FDEC 2019, et demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'attribution de la subvention.
- 15 Plagne Montalbert : convention avec la société B & H Investissements concernant les travaux à réaliser sur le chemin communal

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le protocole à intervenir avec la société B & H Investissements pour la réalisation, par ses soins, des travaux de voirie sur le chemin communal.

# 16 – Nant Agot de Villette : convention d'occupation domaniale pour passage canalisation d'eau potable

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention d'occupation domaniale concernant le passage d'une canalisation d'eau potable enterrée sous la piste et le sentier pour cheminer l'eau du captage de Charvaz « Fontaine Villien » à Montgirod, afin d'adoucir l'eau de Sagellan.

### 17 - ONF: coupes à asseoir pour l'année 2019, parcelles 108 et 110

- ..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,
- I Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2019 présenté ci-après
- 2 Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation
- 3 Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

#### Etat d'assiette:

|          |                     | ω .                               |              | ent <mark>2</mark>                      |   | <u>a</u>                                       | Mo             | de<br>nmerciali                | sation             | de         | Observations  |  |
|----------|---------------------|-----------------------------------|--------------|---|---|--|----------------|--------------------------------|--------------------|------------|---|--|
| Parcelle | Type<br>de<br>coupe | Volume présumé réalisable<br>(m3) | Surf<br>(ha) | Année prévue aménagement <mark>²</mark> | Année<br>proposé<br>e par<br>l'ONF <sup>3</sup> | Année décidée par<br>propriétaire <sup>4</sup> | Vente publique | Contrat<br>d'approvisionnement | Autre<br>gré à gré | Délivrance | Justifications <sup>5</sup>                                       | Commentaire  |
| 164      | IRR                 | 346                               | 5.20         | 2016                                    | 2019  | 2020   |                |                                |                    |            | Retard création des 2 pistes prévues                              |  |
| 108      | IRR                 | 70                                | 1.00         | 2014                                    | 2019  | 2019   |                | Х                              |                    |            | Zone gros bois<br>entre route et<br>barre rocheuse                | The second of th |
| 110      | IRR                 | 110                               | 1.55         | Repos                                   | 2019  | 2019   |                | X                              |                    |            | Zone gros bois<br>entre route et<br>périmètre aval de<br>la forêt | parcelle 108   |

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Type de coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> 1= Coupe prévue à l'aménagement sans année fixée

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Justification: PR = Propriétaire - ONF = Office National des Forêts

En cas de décision du propriétaire de REPORTER ou de SUPPRIMER une coupe, MOTIFS : (cf article L 214-5 du CF)

- Mode de commercialisation en contrat de bois façonné à la mesure :

Pour les coupes inscrites et commercialisées de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, en bois façonné et à la mesure, l'ONF pourra procéder à leur mise en vente dans le cadre du dispositif de vente en lots groupés (dites "ventes groupées"), conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code Forestier.

Pour ces cas, le propriétaire mettra ses bois à disposition de l'ONF sur pied ou façonnés. Si ces bois sont mis à disposition de l'ONF sur pied, l'ONF est maître d'ouvrage des travaux nécessaires à leur exploitation. Dans ce cas, une convention de mise à disposition spécifique dite de "Vente et exploitation groupée" sera rédigée.

- Ventes de bois aux particuliers :

Le conseil municipal autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2019; dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF. Ce mode de vente restera minoritaire, concernera des produits accessoires à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente.

### IV - Informations au Conseil municipal:

18 – Compte-rendu des décisions et contrats pris par délégation de l'assemblée délibérante

..Les décisions suivantes du Maire et/ou de l'adjoint subdélégué ont été prises (articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

#### Pour des travaux

Marché d'un montant inférieur à 20 000,00 € HT

. Raccordement FT lotissement l'Adray à Longefoy – Orange SA UPR Sud Est, 69424 – 2 134,00 € HT

#### Pour des fournitures

Marchés d'un montant inférieur à 20 000,00 € HT

- . Remplacement des filets du stade de Plagne Montalbert MBS, 73790 4 408,90 € HT
- . Fourniture de poteaux paravalanche à Granier TAS, 73800 9 170,00 € HT

#### Pour des services

Marchés d'un montant inférieur à 20 000,00 € HT

- . Transport scolaire entre Villette et Aime pour la cantine scolaire Voyages Loyet, 73211 71,00 l'AR  $\in$  HT
- . Abonnement et déploiement de la solution SaaS destinée à la collecte des données des compteurs d'eau potable ITRON, 69808 7 292,40 € HT
- . Etude d'urbanisme sur Montgirod Vincent Biays urbaniste, 73000 5 780,00 € HT
- . Assistance technique : réparation paravalanches à Granier Office National des Forêts / RTM, 73029 I 080,00 € HT
- . Mission coordination SPS niveau 3 : VRD lotissement de Longefoy AGC André Gonnard, 69600 560,00 € HT
- . Sondage géotechnique pour réalisation d'un ouvrage de rétention des eaux pluviales à Plagne Montalbert EGIS Eau, 38100 3 804,80 €
- . Vérification annuelle de la qualité de l'eau de l'ancienne décharge de Longefoy BURGEAP Agence Centre-Est, 38400 2 960,00 € HT

Marchés d'un montant égal ou supérieur à 90 000,00 € HT et inférieur à 5 225 000,00 € HT

- . Déneigement des voies et stationnements publics, lot 2 : station de Plagne Montalbert Boch & Frères, 73210 Montant maximum 400 000,00 € HT
- . Déneigement des voies et stationnements publics, lot I : station de Plagne Aime 2000 Sarl Transloc Alain Bouzon & fils, 73210 Montant maximum 600 000,00 € HT
- . Déneigement des voies et stationnements publics, lot 3 : villages de Longefoy, Montvilliers, Planchamp et Plangerland Sarl Transloc Alain Bouzon & fils, 73210, 73210 Montant maximum 400 000,00 € HT
- . Déneigement des voies et stationnements publics, lot 4 : fraisage sur l'ensemble du territoire de la commune d'Aime-la-Plagne (hors station de Plagne Aime 2000) Sarl Transloc Alain Bouzon & fils, 73210, 73210 Montant maximum 320 000,00 € HT
- 19 Informations diverses concernant les Versants d'Aime, le SIGP, la Plagne Tourisme...
  - . Laurent Desbrini rappelle l'inauguration, le 20 septembre dernier, du jardin médiéval de la Tour Montmayeur. Il incite les élus et les habitants de la commune à aller découvrir cette belle réalisation végétale. Il en profite pour féliciter l'équipe des espaces verts de la ville qui a effectué tous les travaux.
  - . Lucien Spigarelli indique que vendredi 21 septembre avait lieu, à la zone d'activités de Plan Cruet, l'inauguration du 1er établissement de ce nouveau site dédié aux entreprises. Il ajoute que tous les lots sont vendus (ou sous compromis de vente).
  - . Corine Maironi-Gonthier explique qu'un nouveau directeur général a été nommé à la Société d'Aménagement de La Plagne : il s'agit de Nicolas Provendie, qui fut directeur général adjoint il y a quelques années à La Plagne.
  - . A la demande des élus, Enedis organisera 2 permanences courant octobre / novembre pour les habitants d'Aime et de Centron, les premiers concernés par la pose des nouveaux compteurs Linky. Les dates et horaires seront communiqués prochainement.
  - . Réunions de quartiers : Corine Maironi-Gonthier rappelle que ces réunions citoyennes sont programmées du 1er au 15 octobre pour Aime, et du 5 au 19 novembre pour les anciennes communes déléguées de Longefoy, Tessens et Villette.

La séance du Conseil municipal est levée.

Pour affichage, le 02/10/18

A retirer de l'affichage à compter du 04/12/18

